



**FÊTEZ LES 4 ANS D'ATEJA !
PARRAINEZ!**

Règlement de l'offre de parrainage

La société Ateja, SARL au capital de 30 000 euros dont le siège se trouve au 3 rue des teinturiers 59491 Villeneuve d'Ascq, France, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 789 814 308, est l'organisatrice de cette offre de parrainage qui concerne ses clients.

Objectif de l'offre de parrainage :

L'offre de recommandation et de parrainage de la société Ateja a pour objectif de récompenser nos clients pour une mise en relation ou un apport d'affaire. C'est une façon ludique de promouvoir les services de la société Ateja.

1 - Modalités de participation :

1.1 Définition :

Recommandation : Le client met en contact Ateja avec un prospect (prise de RDV).

- Le recommandeur transmet les coordonnées du recommandé à Ateja.
- Le recommandé prend un rendez-vous avec Ateja (contacté par nos soins).

Parrainage : La recommandation du client débouche sur la mise en place d'un logiciel CRM.

- Le parrain a transmis les coordonnées du filleul à Ateja.
- Le filleul signe un devis et met en place un logiciel CRM avec Ateja.



1.2 Le parrain/recommandeur doit s'enregistrer sur la page parrainage de notre site internet et nous communiquer ses coordonnées ainsi que celles de son filleul/recommandé (nom, prénom, adresse, téléphone, email, société).

1.3 Le parrain/recommandeur s'engage à prévenir son filleul/recommandé qu'il sera contacté par Ateja de sa part dans les prochains jours.

1.4 Un filleul ne peut avoir qu'un seul parrain. Cependant, le parrain peut multiplier les filleuls. C'est la complétude du formulaire sur la page de parrainage de notre site et sa date de réception qui fera foi en cas de multiples parrainages ou de recommandations.

1.5 Les clients s'engagent à ne parrainer ou recommander que les personnes/sociétés ayant un projet CRM.

2 - Attribution des gains :

2.1 Recommandation :

2.1.1 Le recommandeur :

Pour chaque recommandation qui débouche sur un rendez-vous, le recommandeur se voit offrir une carte cadeau d'une valeur de 50 euros.

Le recommandeur ne peut recevoir son/ses cadeaux que s'il y a un rendez-vous dans les 6 mois après qu'il ait transmis les coordonnées de son filleul.

2.1.2 C'est la société Ateja qui prend contact avec le recommandé et fixe un rendez-vous si un projet CRM est actuellement en cours ou sur le point d'être mis en place.

2.2 Parrainage :

2.2.1 Le parrain :

Si le parrainage débouche sur la mise en place d'un logiciel CRM, le parrain reçoit un cadeau dont la valeur dépend de la configuration du logiciel installé chez le filleul :

- Moins de 10 utilisateurs : Enceinte Bose Sound Link Mini II, Machine Nespresso haut de gamme
- Entre 10 et 20 utilisateurs : iPad Air 2, PS4/Xbox One
- Plus de 20 utilisateurs : iPhone 7, TV 4K

Le parrain ne peut recevoir son/ses cadeaux que s'il y a une signature dans les 6 mois après qu'il ait transmis les coordonnées de son filleul.

2.2.2 Le filleul :

Pour toute acquisition d'un logiciel CRM le filleul se voit offrir soit :

- Une formation Marketing CRM.
- 10 heures d'accompagnement projet.
- 25 000 crédits Mailchimp, Mailjet ou Ines Marketing Manager.

Seul le premier contrat devis signé par le filleul et uniquement celui-ci donne droit à un cadeau pour le parrain ou pour le filleul. Les filleuls ne peuvent pas être client de la société Ateja.

3 - Règlement et durée :

3.1 Le règlement de l'opération de parrainage Ateja est accessible sur notre site internet www.ateja.fr et peut être consulté à tout moment pendant l'opération.



3.2 L'opération de parrainage se déroulera à compter du 29 Novembre 2016 pour une durée indéterminée. Ateja se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à cette opération à tout moment.

3.3 La date de fin de cette opération sera communiquée sur notre site www.ateja.fr. Toute demande de participation après cette date ne sera pas prise en compte.

3.4 Le cadeau du recommandeur sera envoyé au plus tard 6 semaines après le rendez-vous avec le recommandé.

Le cadeau du parrain sera envoyé au plus tard 6 semaines après la signature du devis et le versement de l'acompte par le filleul.

3.5 La liste des cadeaux est amenée à évoluer et à être mise à jour. Vous pouvez consulter cette liste sur notre site internet www.ateja.fr

4 - Litige :

4.1 Pour le bon déroulé de l'opération nous déconseillons toute forme d'abus.

4.2 Aucune réclamation concernant les cadeaux après leur utilisation ne sera prise en compte ni aucun échange contre leur valeur en espèce.

4.3 Ateja se réserve le droit d'exclure de l'opération tout individu ne respectant pas ce règlement ou faisant obstacle d'une manière ou d'une autre au bon déroulé de cette opération de parrainage.

4.4 Ce règlement de parrainage est régi par la législation française. En cas de litiges, seuls les tribunaux de la ville de Lille sont compétents.

5 - Confidentialité :

5.1 Le traitement des données personnelles obtenues par le biais de cette opération sera fait conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et sa modification par la loi du 6 août 2004.

5.2 Ateja utilisera vos coordonnées personnelles dans l'unique cadre de l'offre de parrainage.

